



CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 DECEMBRE 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le VINGT du mois de DECEMBRE à DIX-HUIT HEURES TRENTE MINUTES à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant convocation individuelle transmise par mail, en date du 13 décembre 2024 puis le 16 décembre pour ajout d'une délibération exceptionnelle pour Mayotte, suite au passage du cyclone Chido.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : Lamine NAHAM – Maire,
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Amine KARIM -
Cendrine DEVERRE - Ali AMINE - Magali HEURTIN - Sébastien BOUSSION -
Christophe BOUJON - Sylvie COULOT - Cindy DELANOE - Ali ESSARROKH - Elise
MACE - Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT – Ozkan ERTURK - Mathilde
HOUSSET-WEBER - Florence BERTHO - Gulden CIKCIKOGLU - Dominique
ROMAGON RABINEAU - Alain PANTAIS - Lydie JACQUET - Radouane FRIKACH -
Brigitte ROBIN - Boris BATAIS - Gilles ERNOULT - Mylène CANEVET - Jean-François
GARCIA - Ghislaine THEPIN - Julien FAGAULT - Joëlle MOQUART formant la majorité
des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) : Frédéric CHAMARD -

MEMBRE(S) ABSENT(S) : /

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) : /

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Frédéric CHAMARD, excusé, a donné pouvoir à Amine KARIM pour voter en son nom.

ELECTION DU SECRETAIRE

Ozkan ERTURK ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie respectivement les 13 et 23 décembre, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.



N°13

Objet : BUDGET VILLE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025.

Rapporteur : M. Lamine NAHAM – Le Maire.

Considérant les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Considérant la teneur du débat, portant sur les orientations budgétaires, qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 25 novembre 2024,

Considérant le projet du budget primitif de l'exercice 2025 du budget principal de la Ville soumis au vote par chapitre,

Considérant le budget primitif 2025 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	20 288 563 €	20 288 563 €
Section d'investissement	7 244 574 €	7 244 574 €
Budget Total	27 533 137 €	27 533 137 €

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- **DE VOTER** par chapitre, le budget principal 2025 équilibré en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement pour un montant de 20 288 563 € et en dépenses et recettes de la section d'investissement pour un montant de 7 244 574 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE AVEC 7 VOIX CONTRE.

Le secrétaire de séance
Ozkan ERTURK.

Le Maire,
Lamine NAHAM



Convocation	
Date	13/12/2024
Affichage	

Accusé de réception en préfecture
049-214903536-20241220-DCM2024DEC13-1-DE
Date de télétransmission : 10/01/2025
Date de réception préfecture : 10/01/2025